

Les émouvantes funérailles de 36 victimes du Charbonnage du Cazier

La Place des Haies, à Marcinelle, dimanche matin, vers 9 h. 45. Au centre, quatorze camions militaires tendus de noir, et sur lesquels ont été hissés les trente-six victimes de la catastrophe du Cazier.

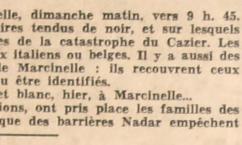
Il y avait onze drapeaux vert et blanc, hier, à Marcinelle... Entre les deux rangées de camions, ont pris place les familles des disparus. Et tout autour, la foule, que des barrières Nadar empêchent d'envahir le centre de la place.

A 10 h., S. E. Mgr Himmer, évêque de Tournai, entouré de MM. les chanoines Goor et Hachez, prend place sur l'estrade, à proximité de l'autel. La messe de Requiem est célébrée par M. l'abbé Brassart, curé de Marcinelle-Haies, assisté de M. l'abbé Dubois, vicaire à Mont-sur-Marchienne et d'un prêtre italien, sous-diacre, parent de l'une des victimes du Cazier.

De temps à autre, durant la célébration de l'office funèbre, un cri rompt le silence recueilli. Un membre de la Croix-Rouge s'avance et reconforte l'épouse ou la mère éplorée.

Appuyée contre un camion-corbillard, une femme, jeune encore, ne cesse de sangloter. On devra la forcer à s'asseoir...

LES PERSONNALITÉS
Parmi les nombreuses personnalités qui assistaient aux funérailles nous avons noté la présence de MM. Réy, Buisseret et Collard, respectivement ministre des Affaires économiques, des Colonies et de l'Instruction publique, de M. Mal, représentant le ministre du Travail, S. E. M. Scamaccia del Murgo, ambassadeur d'Italie, M. Guilli, consul d'Italie à Charleroi, MM. Corpez, gouverneur de la province, Georges, sé-



DI ROCCO Alfredo, Marcinelle



DI DONATO Santino, Marcinelle



CAMPISI Sebastiano, Marcinelle



DE SANCTIS Lorenzo, Mont-sur-Marchienne



BIENA Alois, Marcinelle

L'aide aux familles des victimes

Le Conseil d'administration du Fonds Provincial d'Aide aux Familles des Victimes des Accidents Mortels du Travail s'est réuni à Mons.

Après avoir souligné que le fonds a déjà recueilli 110 millions, un journal bruxellois donne les précisions suivantes :

Jusqu'à présent, les familles des victimes ont reçu hebdomadairement, dans le courant du mois d'août, la somme de 3.000 fr. A partir du 1er septembre et à titre transitoire toujours, une somme de 1.000 fr. par semaine sera allouée aux veuves. Un secours de 200 fr. par semaine également sera accordé à chaque enfant.

Cette décision a été prise, compte tenu du fait que les allocations légales résultant des Familles des Victimes du Travail ont été réduites de moitié à partir du 1er septembre.

Il se réunira à nouveau vers la mi-septembre. D'ici là, les actuels du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale poursuivront l'étude du régime des rentes compte tenu des dossiers des ayants droit et des sommes disponibles.



Willy GONET (17 ans)



Michel GONET (14 ans)

Un article de Pierre l'Ermite dans « La Croix » de Paris

Un beau geste

Cela se passe, la semaine dernière, dans une colonie parisienne de vacances... celle du « Vieux-Crabe », à Noirmoutier.

Après une joyeuse journée de pêche, d'excursions, de bains, et d'un dîner substantiel, les enfants vont aller se coucher.

Mais, avant de monter dans les dortoirs, ils se rendent à la chapelle, pour la prière du soir. Ils la font, fatigués... Quelques-uns dorment presque debout.

Mais, voilà qui, subitement, se réveille tout ; car leur directeur donne les lettres nouvelles de la journée, entendues à la T.S.F.

Et, d'une voix particulièrement grave, l'abbé leur dit : Si la journée a été bonne pour vous, mes chers enfants, elle a été terrible pour d'autres ! Je vous ai annoncé, hier, en vous parlant d'un mineur de Marcinelle qu'il y avait encore un petit espoir d'en sauver quelques-uns.

36 corps aux funérailles de Marcinelle

Des 43 corps remontés depuis quatre jours de l'étage 1035 m., 32 ont été identifiés. Il y avait aux funérailles religieuses de dimanche à Marcinelle-Haies, 25 corps identifiés (dont 3 Allemands, 1 Belge, 3 Belges et 20 Français) et 11 corps non identifiés. Deux des 25 corps identifiés ont, dans la suite, été inhumés, l'un à Couillet, l'autre à Nalinnes.

VERS LE CHAMP DU REPOS

Le cortège entame la montée vers le cimetière, s'engage dans la

GESTES DE SOLIDARITÉ

245.291 francs ont été réunis jusqu'à ce jour à Lannoy au profit des familles des victimes de Marcinelle. On signale d'autre part que l'amicale socialiste du Kasal a transféré dimanche à Marcinelle un premier versement de 10.000 francs.

Trois nouvelles identifications

Trois autres corps de victimes avaient été identifiés avant leur inhumation dimanche matin. Il s'agit de Gilbert Degognies, 25 ans, célibataire, rue Petite Chenivière, 140, de Marcinelle, de Giuseppe Geti, 32 ans, célibataire, rue Vital François, 121, à Marcinelle, et de Sabatoro Piluso, 34 ans, marié, rue Wauters, 59, à Jumez.

LA SITUATION AU BOIS DU CAZIER

La situation au Bois du Cazier est toujours la même. Les mesures de sécurité sont maintenues. Les équipes de secours sont toujours présentes. Les opérations de sauvetage se poursuivent.

RENDUS A LEUR FAMILLE

Les corps des victimes ont été rendus à leurs familles. Les familles ont pu récupérer les corps de leurs proches. Les funérailles ont eu lieu dans un cadre solennel.

DES SCENES DECHIRANTES

Et durant une demi-heure, tandis que les cercueils glissent l'un après l'autre dans la fosse commune se mirent dans un appellement en vain un mari, de corps qui s'agitent soudain puis qui s'effondrent aussitôt amenés par les brancardiers de la Croix-Rouge. Une Italienne, comme on le trait d'une porte derrière laquelle un être cher serait en danger. Une

POUR VENIR EN AIDE AUX FAMILLES DES VICTIMES

Nous avons reçu, ces jours-ci, de nombreuses communications de nos lecteurs. On nous demandait si nous projections d'ouvrir une liste de souscription, en faveur des familles des victimes de la catastrophe de Marcinelle. Nous pensons qu'il ne faut pas disperser l'effort de générosité et nous recommandons à nos correspondants d'adresser leurs dons directement :

A Farcienne

Les funérailles d'Urbain Laklan



Précédé de mineurs en costume de travail, le cortège funèbre gagne le cimetière.

Ce dimanche 2 septembre ont eu lieu à Farcienne les obsèques d'Urbain Laklan, une des victimes de l'affreux drame de Marcinelle.

Dès 8 heures du matin, le corps avait été exposé à la Maison Communale et la population avait été invitée à lui rendre un dernier hommage.

C'est pourquoi de nombreux commerçants avaient clos leurs portes tandis que d'autres avaient arboré les couleurs nationales.

Devant la bière, descendue au pied du perron de l'hôtel de ville, une foule estimée à 2.500 personnes défila dans le recueillement. Puis le pasteur protestant vint réciter les prières des morts et sans autre discours, le défilé prit le chemin du cimetière du Wainage.

UNE COLLECTE FAITE PARMI LE PERSONNEL DE LA S.N.C.B.

Une collecte faite parmi le personnel de la S.N.C.B. de l'arrondissement de Bruges, l'abandon d'une heure de travail par le personnel des gares de Bruges, une soirée de gala cinématographique à Assebroeck et la liste de souscription ouverte par cette commune ont rapporté, au bénéfice des familles des victimes de Marcinelle, la somme totale de 27.329 fr.

UNE SOMME DE 190 FR. A ETÉ ENVOYÉE AU COMITÉ D'AIDE AUX FAMILLES DES VICTIMES DU CAZIER.

Cette somme a été envoyée au Comité d'Aide aux Familles des Victimes du Cazier. Elle sera ajoutée à la somme de 10.000 francs déjà versée par la commune de Marcinelle.

Une collecte organisée à Orpèdre, sous le patronage de l'Administration communale, à l'occasion de la catastrophe de Marcinelle a rapporté 40.034 fr. 50, qui vient s'ajouter à la quote-part versée par la directrice et le personnel des différentes industries établies à Orp.

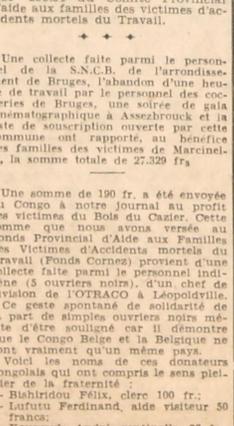
Une collecte dans la ville de Tamié, au profit des familles des victimes de Marcinelle, a rapporté 104.900 francs, à laquelle il convient d'ajouter le subside communal de 25.000 fr., ainsi que la somme de 14.340 fr. collectée dans les églises.

Retenue des vacances d'été, la « Glum Ta » provinciale s'est réunie au Palais Isidari à Milan sous la présidence de l'avocat Gaati. A la reprise de ses travaux, elle a renouvelé ses condoléances aux familles des victimes de la catastrophe de Marcinelle et elle a décidé de proposer au Conseil le vote d'une contribution extraordinaire d'un million de lires destinée aux familles des mineurs.

Par ailleurs, une cérémonie religieuse s'est déroulée samedi soir en l'église Saint-Sébastien à Milan à la mémoire des victimes de Marcinelle. Au cours de cette cérémonie, une statue de la Madone portant une couronne d'or, bénie par le Saint-Père a été placée devant l'autel. Parmi la très nombreuse assistance, on notait le consul de Belgique, le sous-secrétaire d'Etat Del Bo, et le préfet Dott. Lutti.

LEFEVRE Philibert, Marcinelle

RENDUS A LEUR FAMILLE



DEGOGNIES Albert, Marcinelle

RENDUS A LEUR FAMILLE



LEFEVRE Philibert, Marcinelle

LA SITUATION AU BOIS DU CAZIER

La situation au Bois du Cazier est toujours la même. Les mesures de sécurité sont maintenues. Les équipes de secours sont toujours présentes. Les opérations de sauvetage se poursuivent.

SUITE DE LA 1ère PAGE

24 CORPS A REMONTER

Que fera-t-on alors, c'est-à-dire aujourd'hui lundi ? A 1.935 m., non loin de la galerie qui donne accès à 1.975 m., vingt-quatre corps glissés dans des sacs en plastique et serrés dans un couvreur, sont prêts à être remontés. Les sauveteurs descendront au cours de la journée pour ramener ces vingt-quatre victimes à la surface. Toutes les mesures ont été prises pour que soient accueillis les pauvres dépourvus avec tout ce que cela comporte d'opérations d'identification et de désinfection.

ATTENDRE PENDANT 48 HEURES

Dans la suite, sans doute faudra-t-il attendre 48 heures encore avant que ne soient remontées d'autres victimes. En effet on devra procéder sans plus tarder au pompage des eaux de l'étage 1.935 mètres. Pour cela, on sait qu'une tuyauterie doit être installée de 1.935 m. jusqu'à la plate-cuve, par le nouveau incliné, et par le puits d'extraction jusqu'à 1.85 m. De là, les eaux seront conduites et déversées dans le nouveau puits d'un enfuit faisant office de cuve les ramènera à la surface.

DIRECTION PAR 1035 MÈTRES

Pour mener à bien et rapidement ces travaux, il faut que la cage soit réservée à ceux qui doivent l'assurer. D'où l'impossibilité de remonter encore de nouveaux corps avant que l'opération ait pris fin. Une fois réduite l'inondation de l'étage 1.935 m. il sera d'ailleurs possible de remonter les corps, comme cela avait été prévu antérieurement, directement par le nouveau incliné et la plate-cuve de 1.920 jusqu'où pourra descendre la cage. Voilà où l'on en était dimanche soir. Il reste à espérer que des diligentes nouvelles ne viendront pas encore retarder la réalisation de ce programme.

UN ALBUM VENDU AU PROFIT DES FAMILLES DES VICTIMES DE LA CATASTROPHE

Les Editions Dupuis viennent de publier un numéro spécial en hélio totalement consacré à la catastrophe de Marcinelle. Présenté sous forme d'albums aux souvenirs, ce remarquable document de 52 pages offre aux lecteurs un succint mais combien émouvant récit des tragiques événements du Bois du Cazier.

Abondamment illustré, ce recueil constitue un fervent hommage aux familles des victimes, au Pays Noir aussi qui vient de payer son plus lourd tribut au travail.

Par la qualité des photos aussi bien que par les textes en trois langues (français, flamand, italien) qui les accompagnent, cet album restitue avec grandeur et délicatesse le douloureux visage de la tragédie de Marcinelle.

Ce document unique en son genre, où l'on trouve encore une centaine de photos de victimes, doit nous rappeler l'héroïsme obscur des travailleurs de la mine. Il est vendu 15 fr. au profit des victimes du Bois du Cazier et mérite de trouver auprès du public le plus large accueil.

RENDUS A LEUR FAMILLE

Les corps des victimes ont été rendus à leurs familles. Les familles ont pu récupérer les corps de leurs proches. Les funérailles ont eu lieu dans un cadre solennel.

Smith-Corona

maintenant construite en Belgique

SKYRITER
Modèle à partir de 3.295 francs ou 165 francs par mois - sans acompte - payable par C. C. P.

CLIFFER
UN CHOIX INCOMPARABLE DE MACHINES A ECRIRE PORTATIVES A DES PRIX DEFIAINT TOUTE CONCURRENCE

STERLING
EN DONNANT LA PREFERENCE A SMITH-CORONA VOUS ACHETEZ UNE DES MEILLEURES MACHINES AU MONDE, VOUS CONTRIBUEZ A DONNER DU TRAVAIL A VOS COMPATRIOTES

SUPER
Tabulateur Automatique

Catalogue et essais gratuits sur demande

Ets Richard BOUDIN
70, Rue du Grand Central CHARLEROI
Téléphone : 31.28.89

WILMIS SMITH-CORONA (S.A.) - BRUXELLES (Belgique)
JOHANNESBURG (Afrique du Sud) - ZURICH (Suisse) - TORONTO (Canada)

Rentrée des classes

AUX MAITRES ET ELEVES
Recouvrez livres et cahiers de plastique transparent de Gai-Décor.
Economique, Propre, Pratique
30, Pl. du Sud - CHARLEROI
24, Ch. de Fleurus - GILLY

LODELINSART

POUR LES VICTIMES DU CAZIER. — La direction du cinéma « Le Rio » vient de remettre à l'Administration Communale la recette intégrale soit 2880 fr. de la séance cinématographique organisée le 31 août 1956 au profit des familles des victimes de la catastrophe minière du Bois du Cazier.

GOSSELIES et environs

REMISE DES BREVETS AUX AGENTS DE LA PROTECTION CIVILE. — Depuis un an, Gosselies possède un nouveau agent de la Protection Civile.
Mercredi dernier, 29 août, ces agents ont donné, dans la Cour de l'ancienne Laiterie, rue Haute, une démonstration de sauvetage qui impliquait la mise en pratique des connaissances acquises tout au long d'une année.

GERPINNES

POUR LES VICTIMES DE MARCINELLE. — Jeudi soir à 20 h. a été célébré en l'église de Gerpinnes-Centre, une messe solennelle de Requiem suivie de absoutes, pour les victimes de Marcinelle.

CHARLEROI

AUX ANCIENS DE L'INSTITUT ST-JOSEPH A LA LOUVIERE. — Le service d'entraide fonctionnaire « Notre Maison », le 13 septembre, de 18 à 20 h.

MARCHIENNE-AU-PONT

UN LEGS A LA C. A. P. — Le docteur Carlo Bastin qu'on se plaisait à appeler « le bon docteur » a voulu justifier ce nom en faisant à la Commission d'Assistance Publique une légation de 100.000 francs pour la fondation et l'entretien d'une chambre de malade à l'hôpital.

AISEAU

CEREMONIES EMOUVANTES. — Répétant à l'appel de S.E. Mgr. Himmer, une messe de Requiem fut célébrée dans chacune de nos paroisses au soir du 30 août pour les victimes des accidents de travail et particulièrement des mineurs de la catastrophe de Marcinelle.

Avis très important

Nous tenons à avertir nos très nombreux clients qui n'ont pu être servis (la demande ayant été très forte), en fin de journée du Samedi et de Dimanche, que les sous-vêtements tant réclamés, seront rentrés et mis en vente dès ce LUNDI, à 13 HEURES.

Des prix jamais vus

Langrand & Fils

9-11, Boulevard Tirou — CHARLEROI

Nombreuses occasions à tous les rayons

Remise 10% sur tous articles ou 80 timbres

Interlock forte qualité
GILET D'OM MESSIEURS 39 Fr.
CALEÇON SPORT MESSIEURS 29 Fr.

Interlock blanchi côtes
SLIP MESSIEURS 25 Fr.
SINGLET MESSIEURS 25 Fr.

Extensible 1^{re} qualité
Les deux pièces pour
CHEMISE forme Soutien Dames ... 40 Fr.
CACHE-SEXE ASSORTI 30 Fr.

EN DONNANT LA PREFERENCE A SMITH-CORONA VOUS ACHETEZ UNE DES MEILLEURES MACHINES AU MONDE, VOUS CONTRIBUEZ A DONNER DU TRAVAIL A VOS COMPATRIOTES

LA TCHÉCOSLOVAQUIE A L'EXPOSITION DE CHARLEROI

Parmi les grandes participations étrangères à l'Exposition de Charleroi, on note, cette année encore, celle de la Tchécoslovaquie.

MONT-sur-MARCHIENNE

COURS DE COUPE. — La reprise des cours à l'école de coupe et de couture aura lieu ce mardi 4 septembre, au château Hainaut.

GOSSELIES

REMISE DES BREVETS AUX AGENTS DE LA PROTECTION CIVILE. — Depuis un an, Gosselies possède un nouveau agent de la Protection Civile.

GERPINNES

POUR LES VICTIMES DE MARCINELLE. — Jeudi soir à 20 h. a été célébré en l'église de Gerpinnes-Centre, une messe solennelle de Requiem suivie de absoutes, pour les victimes de Marcinelle.

A travers la Région

LA JOURNÉE

Lundi 3 septembre 1956

CINEMAS
CHARLEROI
LE PARC : « Ecris dans le Ciel », (E.A.), à 17 h. 15 et 19 h. 30.
LE VAUBAN : « Le Maître du Condémné », (E.N.A.), à 14 h., 16 h., 18 h. et 20 h.
LE PARIS : « Casta Diva », (E.N.A.), permanent.
PALAIS DE FILM : « Le Lieutenant », « Les Juives », (E.N.A.), permanent.
ELDORADO : « Les 4 Filles Blanches », (E.N.A.), à 14 h., 17 h., 19 h. et 21 h.
COLISEUM : « La Femme aux deux visages », (E.N.A.), à 14 h., 17 h., 19 h. et 21 h.
ETOILE : « Vacances romaines », (E.A.), à 12 h. 30, 15 h., 17 h., 19 h. et 21 h.
AMERICAIN : « L'Enfer au-dessous de zéro », (E.A.), permanent.
LE MONTAGNE : « Les conducteurs du diable », (E.A.), permanent.
RIO : « A Paris, tous les quatre », (E.A.), permanent.
TURBINE : « Lili Marié », (E.A.), permanent.
« L'Assommoir du Capitaine Steve », (E.N.A.), à 14 h., 17 h., 19 h. et 21 h.
TRIANON : « C'est ça l'Aurore », (E.N.A.).
IDEAL : « Coup dur chez les Mous », (E.N.A.).

PETIT CARNET

Mme Alphonse Quinet, M. et Mme Jean Quinet, de Mons, nous font part du mariage de Mlle Geneviève Quinet, leur petite-fille et fille, avec M. Henri Valschaerts, docteur en droit, licencié en sciences économiques, sous-lieutenant de réserve, fils de notre directeur général et de Mme Jean Valschaerts, de Charleroi.
Le consentement mutuel des époux sera reçu par le R. P. André Valschaerts, de la Compagnie de Jésus, qui prononcera l'allocution.
La messe de mariage sera célébrée en l'église Saint-Nicolas, à Mons, le samedi 8 septembre 1956, à 10 h., par M. l'abbé Nouveau, curé de Leernes.
Nous prions M. Henri Valschaerts et sa fiancée, d'agréer l'expression de nos très cordiales félicitations et nos vœux de bonheur les plus sincères.
Notre journal s'associe de tout cœur à la joie des parents et à leur expression des sentiments de respectueuse sympathie.

LESSIVEUSE

MONT-sur-MARCHIENNE

COURS DE COUPE. — La reprise des cours à l'école de coupe et de couture aura lieu ce mardi 4 septembre, au château Hainaut.

GOSSELIES

REMISE DES BREVETS AUX AGENTS DE LA PROTECTION CIVILE.

GERPINNES

POUR LES VICTIMES DE MARCINELLE.

LE MENU DU JOUR

HERTEKAMP SCHEDAM
LE MENU DU JOUR
POTAGE A LA MOELLE
BOEUF ARMENTIER
PÊCHES
SOUPER
TOAST AU FROMAGE BLANC
ET CIBOULETTES
GAUFFRE DE BRUXELLES
POTAGE A LA MOELLE
Faites bouillir de l'eau dans une marmite, ajoutez-y un morceau de beurre et de bon pain que vous aurez réservé la veille crue, et faites bouillir pendant quelques minutes afin d'éclaircir.
Retirez sur le côté et mettez-y un oignon, 2 ou 3 carottes, un bouquet de poireaux et de céleri, une feuille de laurier, un peu de thym et de sel. Laissez bouillir tout doucement.

MONT-sur-MARCHIENNE

COURS PRATIQUE DE COMMERCE

ET DE COMPTABILITE pour artisans, commerçants, petits patrons, employés, et apprentis.

CHATELET

LE C.A.L. ET LA CATASTROPHE DE MARCINELLE.

CHATELINEAU

COLLECTE.

DANS LA THUDINIE

THUIN

Interlock forte qualité

GILET D'OM MESSIEURS 39 Fr.
CALEÇON SPORT MESSIEURS 29 Fr.

Interlock blanchi côtes

SLIP MESSIEURS 25 Fr.
SINGLET MESSIEURS 25 Fr.

Extensible 1^{re} qualité

CHEMISE forme Soutien Dames ... 40 Fr.
CACHE-SEXE ASSORTI 30 Fr.

COMMUNE DE JUMET

17 septembre 1956, à 10 heures, à l'Administration communale, ouverture des soumissions pour les travaux d'amélioration partielle de la rue Lambert.
Estimation : Frs 274.091,15.
Châlier spécial des charges contre versement préalable de 25 frs au Service des Travaux, 89, rue L. Biernaux, à Jumet (envoi contre remboursement sur demande).
Renseignements chez M. L. Santens, architecte, 7, rue Gendebien, à Jumet.

FAMEREE-MEUBLE

RECLAME SPECIALE : Chambre chêne, complète : garde-robe 2 m. - lit et 2 t. de nuit, sommier pliant. 7.695f.

FAMEREE-MEUBLE

RECLAME SPECIALE : Chambre chêne, complète : garde-robe 2 m. - lit et 2 t. de nuit, sommier pliant. 7.695f.

FAMEREE-MEUBLE

RECLAME SPECIALE : Chambre chêne, complète : garde-robe 2 m. - lit et 2 t. de nuit, sommier pliant. 7.695f.

FAMEREE-MEUBLE

RECLAME SPECIALE : Chambre chêne, complète : garde-robe 2 m. - lit et 2 t. de nuit, sommier pliant. 7.695f.

AVIS DE SOCIÉTÉ

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES D'AMERCEUR A JUMET

Registre du Com. de Charleroi, n. 1101

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra au siège de cette affaire, représentée par le président de l'Association, le mardi 12 septembre 1956, à 11 heures, avec l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital pour le porteur de 20.000.000 de francs à 40.000.000 de francs par incorporation de nouvelles actions libérées de leur concurrence de 20.000.000 de francs.
2. Création, en représentation de cette augmentation de capital, de 8.000 actions entièrement libérées de leur concurrence de 20.000.000 de francs.
3. Attribution gratuite des actions nouvelles et rachat de ces actions nouvelles par une ancienne.
4. Augmentation de la réserve légale à concurrence de la somme de 633.968 fr. 80 c. par transfert de réserves provenant de provisions antérieures déduites sans objet.
5. Modification des articles suivants des statuts :
 - Article 10. — Supprimer le premier et deuxième alinéas et le remplacer par : « Le capital social est fixé à 40.000.000 de francs représentés par 19.200 actions sans désignation de valeur nominale. »
 - Ces 19.200 actions sont entièrement libérées et ne peuvent être à l'avenir passibles d'aucune mise de fonds. »
 - Article 16, onzième alinéa et suivants, devient article 17.
 - Article 17 nouveau. — Supprimer le premier alinéa et le remplacer par : « Lorsque le fonds de réserve légale aura atteint le dixième du capital social, le conseil d'administration peut décider que le prélèvement de 5 % prescrit sous le 1^{er} de l'article 16, cesse d'avoir lieu, mais en cas de réduction de la dite somme par suite de perte ou de paiements effectués, la retenue de 5 % devra de nouveau être faite. »
 - Article 31. — Supprimer le premier alinéa et le remplacer par : « Tout administrateur doit affecter par provision 100 actions nominatives. Mention de cette affectation est faite par le propriétaire des actions sur le registre des actions nominatives. »
 - Article 32. — Supprimer le premier alinéa et le remplacer par : « Les dividendes sont payés par le conseil d'administration pour l'exécution des résolutions prises. »
 - Pour être admis à l'Assemblée, Messieurs les actionnaires et les mandataires devront être conformés aux dispositions des articles 41 et 43 des statuts.
 - Il seront admis à l'Assemblée sur production de leurs actions, soit d'un certificat de dépôt (qui doit être effectué 5 jours francs avant l'Assemblée) dans l'un des établissements ci-après : Banque de Bruxelles, succursale de Charleroi. Banque de la Société Générale de Belgique, siège de Charleroi. Siège social de la Société à Jumet, l'Institut Directeur-Gérant, G. VAN GERSTDAEL.

EXTRAIT DE JUGEMENT

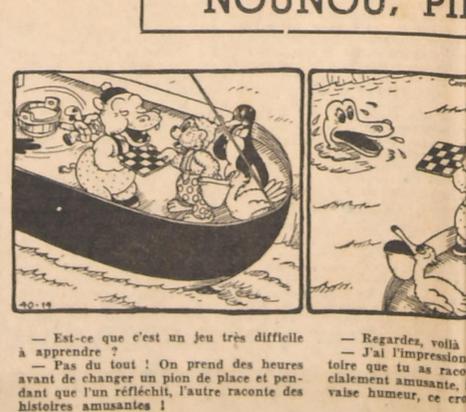
FAILLITE MARTIGNY EMILE

Par jugement rendu le 1^{er} septembre 1956 par la Chambre des Vacations du Tribunal de 1^{re} Instance de Charleroi, siégeant consultativement, la date de cessation de paiement de MARTIGNY EMILE, entrepreneur de travaux publics et privé, domicilié 43, rue du Brasquet à Montignies-sur-Sambre, a été fixée au 4^{er} février 1956.

— Est-ce que c'est un jeu très difficile à apprendre ?
— Pas du tout ! On prend des heures avant de changer un pion de place et pendant que l'un réfléchit, l'autre raconte des histoires amusantes !

— Regardez, voilà son partenaire !
— J'ai l'impression que n'était pas spécialement amusant, à l'air d'assez mauvaise humeur, ça croit-là !

— Je viens, Crocro ! Nous allons retrouver les pions et recommencer une nouvelle partie !
— Quel dommage qu'ils soient partis si vite, Barbe leur aurait raconté son naufrage dans le golfe de Gascogne.



NOUNOU, PINGO ET PELLI

